

COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU 19 MARS 2020

Le CHS-CT s'est tenu ce jeudi 19 mars après midi en audio conférence.

Les collègues douaniers ont en premier pris la parole pour dénoncer la pénurie de masques qui les empêche d'effectuer certaines missions (contrôle, surveillance) en toute sécurité. Ces masques sont en effet distribués en priorité aux personnels de santé et aux malades.

Les représentants CGT de la DDFiP 64 sont intervenus sur de nombreux points :

- **Le ménage** : la direction nous a confirmé que de nouvelles directives avaient été adressées à la société APR qui gère les grands sites du département afin de veiller à désinfecter les points de contact (poignets de porte, cuvettes de toilettes...) et vérifier la présence de savon.

En interrogeant les femmes de ménage présentes en fin d'après midi sur Pau, nous avons pu vérifier qu'elles avaient bien eu ces recommandations.

Concernant le gel hydro-alcoolique, les ruptures de stock ne permettent pas aujourd'hui d'en diffuser dans les services.

Le ménage des trésoreries hospitalières de Pau et Bayonne est pris en charge par les agents hospitaliers.

Pour les autres trésoreries, c'est visiblement aux chefs de poste de se débrouiller !

Merci de nous signaler toute difficulté sur ce sujet.

- **La mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA)** : les représentants CGT étaient déjà intervenus pour dénoncer l'application aléatoire des chefs de services des consignes données par la direction. Ces consignes ont sans doute pu manquer de clarté au moins au début de la période de confinement.

Les représentants CGT ont insisté sur la cohérence nécessaire des décisions prises dans les services. Même si sur ce point les choses vont dans le bon sens, la remise en cause permanente du PCA pourrait refaire émerger certaines difficultés.

Ainsi, par exemple, la mise à jour des impôts locaux dans les SIP est retirée temporairement des missions prioritaires.

De même pour les SPF, seules les opérations qui permettent de réaliser les arrêtés comptables et d'enregistrement sont indispensables.

La chaîne des poursuites est aujourd'hui interrompue.

Le paiement des bons de secours reste à ce jour une mission prioritaire.

Les représentants en CHS CT ont demandé à ce que l'accueil sur rdv soit au maximum limité : en cette période et pour la santé de tous il faut privilégier les réponses par mail ou par téléphone.

Le Centre de Contact est un service prioritaire qui doit absolument rester joignable.

Dans un 1er temps, la priorité pour le télétravail est donnée aux collègues "empêchés de venir physiquement".

Les postes de travail seront redistribués de sorte que les agents ne soient pas à proximité immédiate les uns des autres, et en respectant un espacement d'au moins 1 m entre chaque agent.

Les trésoreries hospitalières de Bayonne, Orthez et Pau doivent également rester ouvertes afin de témoigner de toute la solidarité de notre direction aux hôpitaux et aux personnels de santé. Les missions hospitalières sont prioritaires : encaissement des recettes, traitement des payes et paiement des dépenses de santé. Nous devons également garantir le parcours du patient.

De manière générale, un roulement s'est installé dans tous les services de la DDFiP 64 afin qu'un minimum d'agents puisse assurer les missions essentielles et prioritaires.

- **La situation des agents de la DDFiP 64** : les représentants CGT ont demandé tout d'abord des nouvelles de la santé des agents de la DDFiP 64.

A ce jour, la direction a recensé 3 cas suspects ou avérés de collègues touchés par le COVID 19 avec la forte probabilité d'un 4ème cas. Tous les collègues recensés comme ayant été en contact sont confinés à leur domicile.

Les représentants CGT ont également demandé un état des lieux concernant la situation administrative des agents de la DDFiP 64, c'est à dire le nombre d'agents en confinement, en télétravail ou qui travaillent en roulement dans les services.

La direction est aujourd'hui incapable de répondre précisément à cette question. Elle nous a cependant affirmé que plus de la moitié des agents du département sont chez eux, soit en télétravail, soit en autorisation d'absence.

Afin de pouvoir faire établir un recensement précis, il faudrait que les agents, dans la mesure du possible, régularisent leurs absences dans sirhius :

- les agents en autorisation d'absence : Autorisation Absences (contraintes particulières)
- TELET pour les collègues en télétravail.

Les représentants CGT ont également demandé à la direction de confirmer que les collègues confinés ou en congés ne peuvent être rappelés au travail sur des missions prioritaires sans avoir le justificatif permanent de déplacement dérogatoire pour raisons professionnelles.

La direction s'est engagée sur ce point et a pris note que le justificatif devait être adressé par courrier à défaut d'imprimante à disposition des agents à leur domicile.

La direction a confirmé que la carte professionnelle n'est pas un justificatif suffisant de déplacement.

De même tous les collègues ayant des signes sérieux de contamination ou étant en contact proche avec une personne présentant des signes sérieux doivent prendre contact avec le médecin de prévention (daniela-monica.nitu@finances.gouv.fr), la direction locale et son chef de service avant de reprendre le travail.